

ÉDITO

Deux sujets majeurs vont marquer la rentrée du CESER, deux sujets sur lesquels le CESER propose de porter un regard nouveau. Chaque mois de septembre, chacun se retrouve au forum, ou à la fête des associations dans les villes et villages. Les associations sont un élément essentiel de la vie de nos territoires, de la solidarité et de la fraternité entre les populations, en somme de la cohésion sociale et de notre démocratie. Alors le CESER a voulu leur rendre hommage, mettre en lumière la richesse, la dynamique et la diversité des 130 000 associations actives de Nouvelle-Aquitaine. Nous espérons que ce rapport avec les huit enjeux et les trente-deux propositions qui s'inscrivent dans un ensemble cohérent alliant questions d'emploi, enjeux de formation, de bénévolat et de financements... contribuera à éclairer les pouvoirs publics, les instances de décision et tout particulièrement le Conseil régional, les services de l'État, les Conseils départementaux, les Communes...

Deuxième sujet d'actualité pour nos concitoyens, celui de l'intermodalité. Notre société et nos modes de vie évoluent générant de nouveaux besoins en termes de déplacements : des rythmes de travail plus morcelés, y compris le week-end, des activités de loisirs qui se développent, une population qui vieillit, un besoin de sécurité... Il faut s'adapter, inventer de nouvelles réponses. La Région désormais chef de file de l'intermodalité a cette responsabilité. Il lui appartient d'organiser à travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) les conditions de développement de l'intermodalité en associant l'ensemble des acteurs de la mobilité à l'échelle régionale et locale. Tout l'enjeu est d'aller vers une mobilité douce, des transports alternatifs et durables mais également attractifs et accessibles à tous. C'est un vrai défi à relever !

Nous présenterons également nos conclusions sur le sujet de la complémentarité des ports de Nouvelle-Aquitaine, question dont nous a saisis le Président du Conseil régional. Le rapport est achevé et il fera l'objet d'une présentation dans le prochain numéro de N-A ! Le travail qui nous attend pour ce dernier trimestre du CESER Nouvelle-Aquitaine est particulièrement important. Nous resterons attentifs à prévenir les fissures qui peuvent affecter les fondations de cette grande région en construction, attentifs aux territoires, aux acteurs et aux publics.

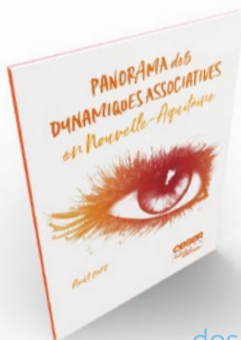
Aujourd'hui encore, les propos de Waldeck Rousseau "l'homme ne peut rien faire en bien ou en mal qu'en s'associant. Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres" me semblent appropriés et plus que jamais d'actualité.

Jean-Pierre Limousin, Président

RAPPORT

Coup d'œil sur les associations

PANORAMA DES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE



Que seraient notre région, nos départements et nos communes sans les associations ? C'est la question que le CESER adresse aux pouvoirs publics et aux décideurs, faisant écho aux inquiétudes qu'exprime ce secteur. La réorganisation des compétences et des territoires des collectivités, sur fond de rigueur budgétaire et de transformation des modes d'engagement citoyen, n'a fait qu'accentuer ces inquiétudes quant aux conditions et modalités de soutien public au secteur associatif. La construction d'une nouvelle région bouscule des partenariats, des structurations et des reconnaissances construites au fil des ans. Les effets de ces transformations, notamment au plan local sont difficiles à mesurer. Dans ce contexte, le CESER propose aux pouvoirs publics et aux instances de décisions de porter un nouveau regard sur la richesse, la dynamique et la diversité des 130 000 associations actives de Nouvelle-Aquitaine.

Les associations :
l'action collective au cœur de la citoyenneté

A-t-on bien conscience que le fait associatif est une liberté et un droit républicain qui ne sont, ni l'un ni l'autre, à l'abri de restrictions ou de remises en cause selon l'équilibre des forces politiques et sociales du moment. En rappelant le contexte historique dans lequel s'inscrit la liberté d'association, le CESER met en évidence l'enjeu de

citoyenneté qu'elle constitue, comme l'une des conditions d'un bon fonctionnement démocratique dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine, au plus près des habitants. L'association (et avec elle une majeure partie de l'économie sociale et solidaire) est aussi une manière de promouvoir une certaine conception de la société, du lien social et des modes de développement alternatifs. Elle complète sans s'y substituer, le rôle de l'action publique. Pour reconnaître ce rôle majeur, /..

SUM

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
266 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 147 ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES,
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

Sommaire Lettre N°6

Rapport «Associations»	P.2
Rapport «Intermodalité»	P.3
Contributions	P.4
Nos Actus	P.4

.../. Le CESER propose l'organisation d'un événement régional annuel, qui tout en célébrant la liberté d'association et son histoire, permettrait de présenter et d'échanger sur les dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine. La reconnaissance des associations comme partenaires à part entière de l'action publique, passe aussi par la déclinaison, en région, de la charte d'engagements réciproques, entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs. Le CESER considère que la politique de soutien au secteur associatif doit s'inscrire dans le cadre des travaux de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Au préalable, il est nécessaire de mieux connaître la vie associative et ses perspectives. Le CESER propose la mise en place d'un système d'observation en continu, tant quantitatif que qualitatif, et une réflexion prospective sur la vie associative face aux mutations de la société (transition numérique, démographique, marchandisation, engagement collectif...), en impliquant les acteurs associatifs en région.

Les associations : un gisement d'emplois, de compétences, d'innovation... et d'engagement citoyen



Sans bénévoles, pas d'associations ! En Nouvelle-Aquitaine, près de 90 % des associations actives fonctionnent exclusivement grâce au bénévolat. La mobilisation et la fidélisation des bénévoles, de même que le renouvellement des dirigeants, sont des préoccupations essentielles. L'enjeu est non seulement de recruter des bénévoles disponibles mais aussi, et de plus en plus, compétents compte tenu de la professionnalisation accrue de l'activité des associations et de la complexification des relations avec les autorités publiques. Au-delà de ses convictions et du don de soi, les motivations individuelles émergentes pour l'engagement sont aussi à prendre en compte avec des attentes en termes de formation, d'acquisition de compétences et de reconnaissance sociale.



En ce sens, le CESER formule un certain nombre de pistes : informer et sensibiliser les jeunes, former les bénévoles en mobilisant différents moyens : mentorat, mécénat de compétences, congé formation...

Sans salariés, et sans salariés qualifiés, pas de déploiement d'activités et de services ! Pour le CESER, les employeurs associatifs ont à relever le défi de la « richesse humaine ». Les emplois sont encore majoritairement occupés par des femmes, à temps partiel, avec des contrats à durée déterminée et des emplois aidés. Dans certains métiers, cette précarité se conjugue avec des problématiques de vieillissement, d'usure professionnelle... entraînant des difficultés de renouvellement. Ce contexte ne fait que souligner l'importance pour les associations employeuses de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC), aussi bien à l'échelle de chaque association, qu'à l'échelle collective (sectorielle, intersectorielle, territoriale).

Ces enjeux sont au cœur des compétences confiées aux Régions, que ce soit en matière d'aide aux entreprises, de formation professionnelle continue ou de développement de l'emploi. Le CESER préconise d'accompagner les employeurs associatifs en ingénierie et encourage la mutualisation des ressources humaines, notamment dans le cadre de démarches territorialisées. Par ailleurs, le développement de l'apprentissage, la formation continue, le conseil en évolution professionnelle... sont des politiques qui peuvent apporter une réponse aux problématiques de l'emploi associatif.

Les associations : regard sur les ressources et leur structuration

Le CESER a dressé en parallèle le tableau des ressources financières du monde associatif, marqué par un désengagement de l'État, une marchandisation des activités, plaçant les acteurs associatifs soit en situation de sous-traitance de missions de service public ou bien en situation de concurrence

accrue, et donc de fragilité. Le CESER préconise de privilégier le financement par subvention et un conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens. D'autres options alliant financements publics et privés sont avancées : la création d'un fonds d'investissement régional public/privé, la promotion du mécénat et du mécénat de compétences avec, par exemple la création d'un « club régional du mécénat ». Des adaptations comptables, permettant de prendre en compte les apports en nature et la valorisation du bénévolat dans le budget des associations sont aussi évoquées.

Dernier enjeu identifié par le CESER, la mutualisation et la coopération. Les associations sont en effet contraintes à repenser leurs modes d'organisation, de mise en œuvre de leurs projets, en termes de restructuration, de mutualisation des ressources et de coopération avec d'autres acteurs des territoires. Des expériences comme les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), ou les « Tiers lieux » et autres espaces de « coworking » peuvent être des sources d'inspiration ; elles sont souvent porteuses d'innovation sociale et, par le décloisonnement des pratiques ou des expériences, génératrices de projets qui n'auraient sans cela jamais vu le jour. Le CESER préconise de soutenir ces démarches et de favoriser l'émergence d'initiatives territoriales, éventuellement en lien avec la nouvelle politique contractuelle du Conseil régional.



- 120 000 à 130 000 associations actives
- 6 600 nouvelles associations par an
- 1,2 à 1,3 million de bénévoles
- 16 000 établissements associatifs employeurs
- 160 000 salariés associatifs, 10 % de l'emploi salarié privé
- 10 Mds € de budget consolidé par an
- 4,2 % du PIB régional

TÉMOIGNAGE

ÉLIANE FOSSÉ

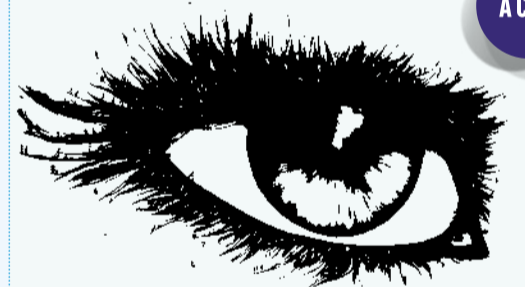
Rapporteuse de la commission « Vie sociale, culture et citoyenneté » du Conseil économique, social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine et rapporteuse du dossier « Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine »...

Titulaire d'un DESS de psychologie du travail, Éliane Fossé commence sa carrière professionnelle en 1986 en créant un organisme de formation spécialisé dans l'insertion socioprofessionnelle avec trois autres jeunes diplômées. En 1993, elle se lance dans un nouveau challenge, en tant qu'associée d'une société de conseil en management et ressources

humaines où elle s'occupe notamment des plans de formation des entreprises en reconversion. Elle accompagne de nombreuses structures sanitaires et médico-sociales et saisit l'opportunité en 2001 de prendre la direction d'un centre médical à Lège-Cap Ferret qui la conduit parallèlement à devenir expert visiteur qualité pour la Haute Autorité de Santé pendant quatre ans. En 2008, elle rejoint la Croix Rouge française pour diriger les Instituts régionaux de formation sanitaire et sociale de l'Aquitaine et du Poitou-Charentes jusqu'à aujourd'hui. Elle est conseillère au CESER depuis 2010 en qualité de représentante par accord entre l'UDESS (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) et l'Unifed (Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, social et médico-social). « Dirigeante dans le secteur associatif depuis 30 ans, ce n'est sans doute pas un hasard car la compréhension des rapports humains est ce qui m'intéresse avec les histoires des femmes et des hommes, leurs comportements et les fils conducteurs de leurs parcours de vie personnelle et professionnelle ».

Avec la fusion des Régions et la création de la Nouvelle-Aquitaine, nous traversons une époque difficile voire chaotique compte tenu des transformations qu'elle implique. Mais c'est aussi une période passionnante et dynamisante parce qu'il faut construire une nouvelle région, pour et avec ses habitants. Or, les associations occupent une place essentielle dans la vie civile, sociale, économique, dans l'animation et la vitalité des territoires de cette grande région. Il nous a alors paru opportun de choisir ce moment pour présenter un panorama des associations de la Nouvelle-Aquitaine, pour contribuer à leur connaissance et reconnaissance et mettre en lumière leurs enjeux. L'exercice n'est pas si évident tant la vie associative est diverse et riche : variété des secteurs d'activités et des services offerts, variété des objets, des fonctionnements, des structures, des tailles, des emplois... ! J'en retiens que toutes créent de la richesse, de l'activité économique, du lien, un collectif et sont l'expression de la vitalité démocratique. J'en retiens aussi qu'elles ont toutes besoin de compétences que ce soit les bénévoles qui s'engagent ou que ce soit les salariés qui représentent 10 % de l'emploi du secteur privé en région. Et puis l'association joue un rôle particulier auprès des jeunes : c'est souvent au sein d'une association qu'ils découvrent le vivre ensemble, l'engagement, la citoyenneté et parfois l'emploi. Les associations constituent encore aujourd'hui un mode d'action collective très présent dans les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Elles jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, dans l'animation et dans l'innovation sociale par et pour les habitants. C'est ce que le CESER a voulu démontrer pour amener les pouvoirs publics à mieux accompagner les acteurs associatifs, au bénéfice de l'intérêt général et dans le respect de leur indépendance. L'association reste aussi l'expression de la créativité que chacun porte en soi au service d'un projet collectif. Alors associez-vous, c'est votre liberté !

ACTU



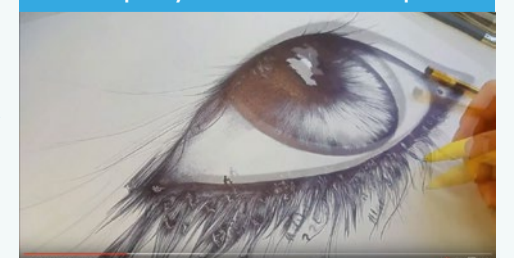
L'AUTRE REGARD DE FLOM

(Florence Megardon)

facebook.com/Flo.Megardon

Florence Megardon, artiste peintre plasticienne a réalisé au stylo à bille, ce regard pour illustrer le rapport du CESER « Panorama des dynamiques associatives ». On y découvre, en pupille, la Nouvelle-Aquitaine et dans les cils, la diversité de la vie associative (sport, culture, tourisme, loisirs, services à la population...) ! « J'aime à penser que l'artiste est là pour nous nourrir de rêves, nous ouvrir à la beauté et nous offrir les trésors oubliés de notre enfance. Plus de 60 h de travail pour donner un regard sur la vie associative dynamique et vivante de cette belle région ».

Découvrez la réalisation du dessin en vidéo
« Un autre regard sur la Nouvelle-Aquitaine »
<https://youtu.be/82ekurnDiq4>



Ce document est téléchargeable sur notre site : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/panorama-dynamiques-associatives-nouvelle-aquitaine/>



RAPPORT

L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine

LE CESER PROPOSE UN ITINÉRAIRE, LA RÉGION PILOTE



Jusqu'alors principalement responsables des transports ferroviaires régionaux (TER), les Régions sont désormais en charge des transports routiers interurbains, des transports scolaires et chefs de file de l'intermodalité. À ce titre, il leur appartient de coordonner les politiques conduites en matière de mobilité par les collectivités territoriales et leurs groupements. C'est là une opportunité unique de repenser l'organisation et l'articulation des réseaux et modes de transports à l'échelon régional pour répondre aux attentes des habitants tout en

réduisant l'impact, notamment sur la santé et l'environnement, des moyens de transport utilisés.

Nouvelle donne institutionnelle, nouvelles formes et pratiques de mobilité ! Dans ce contexte, le CESER propose dans son rapport « L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine » une vision renouvelée de l'intermodalité pour le transport des voyageurs. Il recommande de construire l'intermodalité en partant de la pratique des voyageurs ce qui implique de revisiter les leviers d'action. Pour la mise en œuvre d'une stratégie partagée, le CESER préconise d'instituer une coopération entre autorités organisatrices de transport au sein, par exemple, d'un syndicat mixte de transport.

Ne restez pas seul en voiture !

La mobilité, à l'échelle nationale et encore un peu plus nettement en Nouvelle-Aquitaine, reste très largement dominée par la voiture individuelle. L'intermodalité peut contribuer à trouver des alternatives à cet « autosolisme » en s'appuyant sur la combinaison de différents modes de transport, qu'ils soient publics ou non. Entre le véhicule particulier et les réseaux de transport public, toute une palette de nouveaux usages s'est développée, plus adaptée aux besoins de déplacement. Le covoiturage, l'autopartage, les vélos en libre-service, ou encore l'émergence d'une offre routière dérégulée constituent de nouvelles formes de mobilité qui devront être inscrites dans les stratégies intermodales. L'enjeu est également d'intégrer les nouveaux comportements des voyageurs, plus flexibles et prompts à alterner ou combiner différents modes pour un même déplacement. Organisée de manière cohérente, permettant d'assurer les déplacements du premier au dernier kilomètre, l'intermodalité peut devenir attractive et contribuer à une mobilité plus « durable ».



Améliorer le parcours du voyageur, c'est autour de cet impératif que le CESER propose de revisiter les leviers de la démarche intermodale.

JV en intermod, si

... j'ai accès à une offre de transport de qualité sur les territoires

Pour pouvoir intégrer pleinement la chaîne de mobilité et constituer une alternative à l'automobile, les transports collectifs doivent démontrer leur attractivité. Cela passe par une amélioration de l'offre de transports en termes de maillage, d'adaptation aux nouveaux rythmes de vie et de travail, de temps de parcours, de ponctualité, de tarification, et d'accessibilité physique, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

... je peux passer d'un transport à l'autre facilement

Les Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) sont indispensables pour structurer et organiser les déplacements dans les territoires. L'objectif est de constituer, à terme, un maillage territorial de pôles d'échanges, aménagés de manière à ce que les usagers accèdent et circulent facilement dans leurs différents espaces, y bénéficient de conditions d'attente et de sécurité satisfaisantes, ou puissent y disposer des informations nécessaires à leur déplacement.

Pour améliorer l'articulation entre les différentes offres de transport, il appartient d'abord à la Région de proposer, en lien avec les autres collectivités, un schéma global, cohérent et coordonné des transports à l'échelle de son territoire, puis de chaque bassin de mobilité. Le CESER recommande de s'appuyer sur le réseau ferroviaire régional, pour ensuite décliner et articuler les autres offres de transport. L'optimisation du parcours passera également par l'organisation des correspondances entre les réseaux de transport (coordination des horaires et ponctualité requises), en y intégrant, dans une logique de complémentarité / d'interconnexion, les nouvelles formes de mobilité, notamment le covoiturage et les services routiers librement organisés.

... j'ai un titre de transport unique

Le développement de l'intermodalité implique également de disposer d'une offre de services unifiée. Le CESER propose une seule carte pour ces déplacements : la carte « Modalis » en préconisant la mise en place d'une tarification intermodale avec une tarification sociale pour l'accès de tous au transport.



L'enjeu est de proposer un titre de transport autorisant la libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transport public (urbains, interurbains et ferroviaires).

... je trouve l'information et le billet !

Le voyageur choisira l'intermodalité s'il trouve une information claire, accessible, pertinente et fiable, avant et pendant son trajet. Le CESER propose la création d'une centrale de mobilité régionale, ouverte à l'ensemble des formes de mobilité, accessible par différents moyens (téléphone, internet, application mobile...) et intégrant des fonctionnalités facilitant le déplacement (disponibilité de services complémentaires de mobilité, possibilité d'acheter directement en ligne son titre de transport après avoir composé son itinéraire...). Les principaux pôles d'échanges pourraient également être des points d'information et de vente multimodaux.

La Région pilote

Coopération et coordination : c'est autour de ce double impératif que se jouera en définitive le succès de l'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine. C'est ensemble que les autorités organisatrices pourront construire et mettre en œuvre une stratégie partagée. Dans cette perspective, le CESER soutient le choix de la Région de s'engager dans la constitution d'un syndicat mixte de transport SRU et propose d'ores et déjà des orientations en termes de gouvernance et de moyens. Il appartient désormais à la Région d'organiser à travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) les conditions de développement de l'intermodalité en associant aux réflexions l'ensemble des acteurs de la mobilité à l'échelle régionale et locale (bassins de mobilité).



TÉMOIGNAGE



NICOLAS RENAUDIN

Rapporteur de la commission « Mobilité » du Conseil économique, social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine et rapporteur du dossier « L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine ».

Nicolas Renaudin est originaire de la région parisienne où il est né en 1949. Ingénieur d'État du Génie Rural, des Eaux et Forêts, il a occupé différents postes (Rhône-Alpes, Guadeloupe en passant par l'Argentine) sur des missions d'aménagement rural et urbain. Il a poursuivi sa carrière professionnelle au sein du Crédit Agricole dans différentes régions françaises et s'est engagé parallèlement dans le secteur de la formation comme enseignant professionnel ; il préside aujourd'hui, après celui de Marne la Vallée, le Conseil de l'IUT de La Rochelle. Il a exercé différents mandats municipaux et associatifs, notamment au sein du MEDEF de Charente-Maritime. Ses déplacements fréquents font de Nicolas Renaudin un « expert » en mobilité !

Sans mobilité organisée, pas de développement économique ni création d'emplois, ni égalité des territoires et des personnes... C'est particulièrement vrai en Nouvelle-Aquitaine, grande région à caractère rural marqué, avec une métropole et des villes historiquement développées structurant le territoire. Et sans intermodalité, pas d'échanges possibles : le TGV ou le TER ne peut pas assurer les déplacements du premier au dernier kilomètre. Il faut distinguer mobilité et intermodalité. Développer la mobilité en Nouvelle-Aqui-

taine, c'est créer ou autoriser de nouveaux moyens de transport publics ou privés. Organiser l'intermodalité, c'est donner au voyageur la possibilité d'utiliser successivement différents modes de transport au cours d'un même déplacement, en privilégiant certains objectifs (rapidité, sécurité, moindre pollution, rentabilisation des infrastructures existantes...). Le développement de l'intermodalité a bien sûr pour préalable l'existence d'une offre de transport de qualité sur le territoire (maillage territorial adapté, offre suffisante, qualité de service...).

S'il n'y avait que des voitures individuelles, comment éviter les nuisances climatiques, l'accidentalité ou la congestion de certains axes ? Et pourtant, la mobilité est encore fortement dominée par la voiture individuelle : pour la mobilité locale (80 km autour du domicile), 65 % des déplacements sont réalisés en voiture, la marche à pied est le deuxième moyen, loin devant les transports urbains et le vélo. L'intermodalité est ainsi devenue une composante essentielle des politiques de mobilité, notamment pour les transports quotidiens de voyageurs, sujet de notre travail. Nous avons construit nos propositions en prenant en compte les évolutions de notre société qui génèrent de nouveaux besoins et nouvelles attentes des voyageurs : morcellement des rythmes

de travail, développement d'activités non-professionnelles et de loisirs, travail du week-end, vieillissement de la population, besoin de sécurité... Nous avons aussi intégré les nouveaux moyens de transport : covoiturage, autopartage, vélos en libre-service, cars interurbains dits « Macron », et, principalement dans l'espace urbain, gyropodes, monocycles, skates ou trottinettes électriques ! Les évolutions législatives récentes autour de la réforme territoriale sont une occasion unique de repenser l'organisation et l'articulation des réseaux et modes de transport à l'échelle régionale. Le CESER propose, dans ce rapport, une direction et un itinéraire, c'est désormais la Région qui pilote !



Ce document est téléchargeable sur notre site : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/lintermodalite-nouvelle-aquitaine/>

L'INTERNATIONAL COMME CIBLE !



Dans le cadre d'une vaste consultation lancée par le Conseil régional, le CESER a souhaité contribuer à l'élaboration du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs. Il s'agit d'une première étape, visant à présenter les enjeux prioritaires pour l'assemblée socioprofessionnelle.

Partant du constat de l'évolution rapide des attentes des clientèles, marquée par les impacts du numérique, par l'impératif de la qualité et de la satisfaction du client, le CESER considère dans un premier volet que l'innovation est un vecteur majeur du développement économique du tourisme. Cela implique une adaptation des outils, des mutations dans l'hébergement et un indispensable appui aux ressources humaines pour l'emploi.

Le CESER insiste sur l'aménagement et l'attractivité des espaces touristiques, ce qui implique de s'appuyer sur des projets de territoires construits autour des parcours/expériences. Le développement de nouvelles mobilités est également au cœur de l'accessibilité des sites, pour s'inscrire dans cette perspective.

Le CESER conclut en appelant à une gouvernance partagée, condition préalable d'un projet co-construit avec les autres collectivités. Avec une compétence à l'international, la Région dispose d'un levier majeur pour la coordination des différents acteurs. Elle doit afficher de manière prioritaire les objectifs poursuivis et renforcer sa visibilité internationale. La taille de la région est un avantage qui doit être valorisé pour être créateur de valeur pour les acteurs du tourisme.



ACTU

Le CESER s'ancre dans les territoires
pour faire région

Depuis sa constitution, le CESER s'ingénie à prendre en compte les spécificités des territoires dans ses travaux et à retransmettre ses conclusions au plus près du terrain et des acteurs. Ainsi, son premier rapport sur la qualité des eaux littorales a été présenté au cours de trois rencontres publiques à Bordeaux, La Rochelle et Anglet. Ces travaux ont trouvé un large écho dans les médias régionaux, voire nationaux (TV, radios, blogs spécialisés, presse – avec plus d'une dizaine d'articles référencés à ce jour) et depuis, le CESER est sollicité pour participer à différents événements sur ce thème : à Royan à l'occasion du Festival des Nouvelles Explorations et à Bordeaux dans le cadre de l'événement COAST Bordeaux 2017.

Fort de ces retours positifs, le CESER renouvelle l'expérience et ouvre le débat avec les institutionnels et les acteurs associatifs

à Bordeaux (33)
le jeudi 21 septembre

à Limoges (87)
le jeudi 5 octobre

à Tarnos (40)
le mardi 24 octobre

à Niort (79)
le jeudi 19 octobre

et avec les institutionnels et acteurs du transport (autorités organisatrices, exploitants, usagers...)

à Poitiers (86)
le jeudi 21 septembre

à Limoges (87)
le jeudi 12 octobre

à Bordeaux (33)
le jeudi 19 octobre

Vous trouverez toutes les informations pratiques sur le site du CESER <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr>, avec la possibilité de vous inscrire en ligne à la présentation des différents rapports.

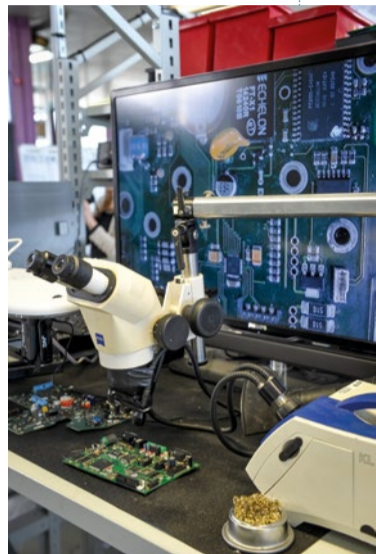
POUR LE CESER, UN SCHÉMA
EN QUATRE DIMENSIONS

CONTRIBUTION

Comme les autres régions, la Nouvelle-Aquitaine s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) en concertation et co-construction avec l'ensemble des acteurs impliqués dans, et impactés par, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Le CESER a livré ses réflexions en juillet dernier, se concentrant sur quatre dimensions qui ont paru essentielles pour cette construction, les abordant en termes d'enjeux et de propositions : les parcours de formation et l'enseignement supérieur, la recherche et l'animation des territoires, le rôle des écosystèmes pour l'innovation dans les entreprises, et enfin l'amélioration des facteurs d'attractivité de la nouvelle région.

Le CESER conclut sur les enjeux d'une implication de tous les acteurs pour favoriser la dynamique de la région et rappelle ses attentes sur l'évaluation et sa participation active à la suite du processus de concertation.



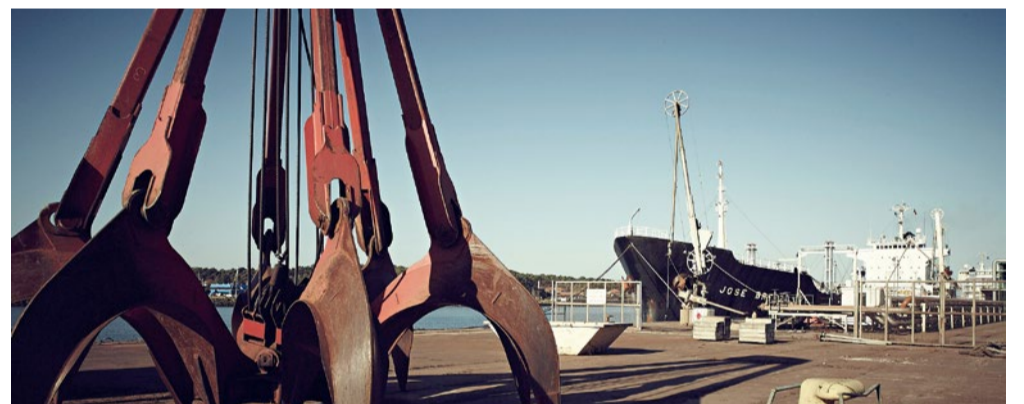
Ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

ceser-nouvelle-aquitaine.fr/contributions-ceser-aux-schemas-regionaux/

ACTU

Info saisine ports

En réponse à la demande du Président du Conseil régional, le CESER a mené l'étude sur les ports de Nouvelle-Aquitaine, leurs complémentarités et leurs capacités respectives à déployer une politique de développement économique et environnementale. Dans son rapport adopté en juillet dernier, le CESER présente une analyse et un regard prospectif sur une économie portuaire dont on ne perçoit pas toujours les enjeux, pourtant essentiels pour la Nouvelle-Aquitaine. Rendez-vous dans le prochain numéro de N-A! pour la présentation de ce rapport.



ISSN : 2555-297X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication :
Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo
Réalisation : PG Edition

Crédits photos :
iStock/
Photothèque de la Région Nouvelle-Aquitaine / Gilbert Alban
Région Poitou-Charentes / Pascal Baudry / Florian Delage
Région Limousin
CMT17_E_COEFFE
Günther Vicente
Pôle Communication CESER

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bd. de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE